

Égalité salariale *hommes/femmes*

Avec l'UNSA

le 8 mars 2010

« *journée des droits
des femmes* »

Pour l'UNSA,
un seul mot d'ordre :
en finir avec les
inégalités salariales !



UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a**UTONOMES

libres ensemble
UNSA**a**

www.unsa.org

Objectif UNSA

Égalité salariale hommes/femmes

Négocions et faisons appliquer les lois !

Tout le monde le sait... tout le monde le déplore !!!

- > Les salaires féminins sont inférieurs de 27% en moyenne à ceux des hommes.
- > Les femmes sont deux fois plus nombreuses au SMIC que les hommes.
- > Cinq fois plus de femmes que d'hommes sont à temps partiel.
- > Chez les cadres, les salaires des femmes sont de 30,8% inférieurs à ceux des hommes.
- > Les retraites des femmes sont inférieures de 38% à celles des hommes.
- > 43% des branches n'ont pas entamé de négociation sur le thème de l'égalité.

Arrêtons les constats, négocions et appliquons les lois...

Pour l'UNSA, supprimer les inégalités salariales hommes/femmes, c'est traiter des vrais problèmes : la négociation et l'application de la loi !

- > Entre 1972 et 2008 : six lois votées, un accord national interprofessionnel conclu.
- > Tout le monde est plein de bonnes intentions mais rien ne bouge.
- > En vous syndiquant à l'UNSA, en créant une section syndicale UNSA, dès aujourd'hui, il est possible de négocier dans votre entreprise contre les discriminations salariales.

Votre contact

UD UNSA 88
4 QUAI DES BONS ENFANTS
88 000 EPINAL

03.29.82.12.44
ud-88@se-unsa.org

**Pour l'UNSA,
il faut sanctionner
ceux qui n'appliquent
pas la loi.**

